

**LE JOUR, 1950**  
**16 JUIN 1950**

### **POUR FAIRE REFLECHIR**

De temps en temps, on entend parler de la création au Liban d'une deuxième assemblée. Si c'est ainsi que le Gouvernement croit satisfaire l'opinion, il se trompe beaucoup.

Il nous serait indifférent d'avoir un sénat au Liban si nous n'étions convaincus que le ridicule tuerait cette institution. **Et le régime pourrait en pâtir gravement.** Nous avons assez de figuration comme cela pour ne pas aller plus loin dans l'opérette à grand spectacle.

**Les sénats, de nos jours, on en veut faire partout des "chambres de réflexion".** Cela veut dire qu'on oppose leur pondération à l'impétuosité, à l'esprit révolutionnaire de l'autre assemblée. **Cela peut être précieux quand la chambre des députés fait la vie impossible au gouvernement. Mais ne voit-on pas que, chez nous, la Chambre des députés entérine tout ce que le Gouvernement désire et qu'il n'y a rien à inventer contre elle ? On lui demande au contraire d'avoir de la personnalité et de faire son métier, tandis qu'elle ne recherche que les faveurs de ceux qui gouvernent.**

**En fait, l'Exécutif au Liban écrase la Chambre. Cela est d'une clarté qui aveugle. A quoi peut donc servir un éventuel sénat si ce n'est à alourdir un peu plus la machine gouvernementale et à contrarier un peu plus les libertés légitimes ?**

Le Sénat de 1926, voulu par Henry de Jouvenel, dura exactement un an. Il était entièrement nommé par le Haut-Commissaire et composé de seize pères conscrits parmi les hommes les plus vertueux de la cité.

**Au bout de douze mois, la vie politique était tellement encombrée, elle était tellement empoisonnée par la nouvelle assemblée qu'il fallut supprimer le Sénat.** Le résultat fut une addition imprévue de sénateurs et de députés qui aboutit à une merveille inconnue dans le monde : **les députés nommés.**

Nous parlons de ces choses parce que nous les avons vécues. Nous étions député de Beyrouth alors, et nous avons rédigé nous-mêmes cette Constitution où il fut inévitable de faire l'expérience du sénat, sur le désir pressant d'Henry de Jouvenel, lui-même sénateur en France, **il n'y avait pas de raison de s'obstiner. Mais, comme il arrive toujours, la réalité triompha de la théorie avec une rapidité foudroyante. Et dans la Constitution pourtant, toutes les précautions avaient été prises pour que le Sénat fut aussi peu encombrant que possible ; les projets de loi dont il ne se saisissait pas dans les huit jours étaient tenus pour acceptés par la haute assemblée.**

Si c'est pour faire des nominations que le Gouvernement songe à fabriquer un sénat, autant voir les choses dès maintenant sous ce jour et renoncer à toute illusion. Mais, avec

deux assemblées au lieu d'une, en l'état des choses, **nous aurions deux maux au lieu d'un.**

**Souvenons-nous que la Chambre est nécessité au Liban, d'abord et surtout parce qu'elle est le lieu de rencontre des minorités confessionnelles qui constituent l'Etat. C'est là que la nation se construit.** Voilà pourquoi nous faisons au Gouvernement de durs reproches quand, au lieu de mettre la Chambre à son rang, **Il en fait une chambre d'enregistrement, la réduisant aux yeux du peuple, à fore de faveurs réciproques, à ce qu'elle est.**

Notre thèse est qu'il faut que la **Chambre des députés au Liban pour le salut de l'Etat, prenne conscience davantage de sa dignité et de sa fonction, à deux pas surtout de la Chambre des députés d'Israël.** Il ne faut pas qu'à l'avenir, le contraste pour nous soit désastreux. En politique sociale comme en politique tout court, ce serait un malheur.

**Nous désirons qu'on améliore la Chambre et non que le Gouvernement hypothèque davantage la politique de ce pays et son avenir en faisant des obligés dans une autre assemblée plus falote que la première et qui serait en perpétuel conflit avec elle.** Une deuxième assemblée, dans les conditions où nous sommes, porterait le ridicule et le malaise actuels à la deuxième puissance ; et la progression pourrait même être géométrique.

**Chez nous, ce n'est pas à la Chambre des députés qu'il faut opposer une "chambre de réflexion", c'est au Gouvernement lui-même. Or, avec un sénat de sa fabrication, dans l'apparat d'une mise en scène qui ferait rire, le Gouvernement serait maître qu'aujourd'hui de la Chambre et du Sénat.**